

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 10 pouvoirs

Date de convocation 20 juin 2023

Date d'affichage 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, BUSI Fanny, DA SILVA Emilie, DESMOUTIERS Aurore, DOSNON Guillaume, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par JOBÉ Martine, DE BOUDEMANGE Béatrix par GROSJEAN Patrick, JOLY Christine par DA SILVA Emilie, JOLY Thierry par VIART Jean-Michel, LARGITTE Eric par MOREAU Marc, LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, PICARA Daniel par SPIRE Anne, ROUSSEL Steve par JOTTE Henri, ROCIPON Julien par DESMOUTIERS Aurore, SENECOT Sabine par ZWALD Jérémy.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **CONTRAT DE LOCATION AU TARIF EXCEPTIONNEL DE LA SALLE POLYVALENTE – ASSOCIATION « LA FOIRE DES COUSINS » - ORGANISATION DE LA FOIRE AUX VINS – ANNEE 2023**
N° de délibération : **2023-55**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Jean-Michel VIART**

Il vous est demandé de prendre connaissance du contrat de location au tarif exceptionnel de 2050€ (2000€ pour la location + 50€ pour le vidéoprojecteur) de la salle polyvalente, à l'association « la foire des cousins » pour l'organisation de la foire aux vins du vendredi 24 Novembre 2023 au lundi 27 Novembre 2023.

La commission « Vie associative » du 30.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 14.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'**unanimité**, décide :

- **D'APPROUVER** le contrat de location à l'association ;
- **DE FIXER** le montant de la location à 2050 € ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.06.28 19:17:30 +0200
Ref:20230627_181002_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 10 pouvoirs

Date de convocation 20 juin 2023
--

Date d'affichage 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : **BROUILLET Michel**, **BUSI Fanny**, **DA SILVA Emilie**, **DESMOUTIERS Aurore**, **DOSNON Guillaume**, **GROSJEAN Patrick**, **JOBE Martine**, **JOTTE Henri**, **JOUAULT Gervaise**, **JOUAULT Olivier**, **LESPINASSE Angélique**, **MOREAU Marc**, **PETITJEAN Patrick**, **SPIRE Anne**, **VAZQUEZ José**, **VIART Jean-Michel**, **VIENNE Cathy**, **WEINLING Jean-Marc**, **ZWALD Jérémy**.

Représentés : **AUGUIN Isabelle** par **JOBÉ Martine**, **DE BOUDEMANGE Béatrix** par **GROSJEAN Patrick**, **JOLY Christine** par **DA SILVA Emilie**, **JOLY Thierry** par **VIART Jean-Michel**, **LARGITTE Eric** par **MOREAU Marc**, **LELIEVRE Olivier** par **BROUILLET Michel**, **PICARA Daniel** par **SPIRE Anne**, **ROUSSEL Steve** par **JOTTE Henri**, **ROCIPON Julien** par **DESMOUTIERS Aurore**, **SENECOT Sabine** par **ZWALD Jérémy**.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX COMMUNAUX – STAGE ETE 2023 – ASSOCIATION « L'ENVOL MUSICAL »**
N° de délibération : **2023-56**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Patrick GROSJEAN**

Il vous est demandé de prendre connaissance de la convention d'occupation des locaux communaux accordée à l'association « l'Envol Musical » pour l'organisation du stage musical été 2023.

La commission « Vie associative » du 30.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 14.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.06.28 19:17:29 +0200
Ref:20230627_181002_2-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 10 pouvoirs

Date de convocation 20 juin 2023

Date d'affichage 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, BUSI Fanny, DA SILVA Emilie, DESMOUTIERS Aurore, DOSNON Guillaume, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par JOBÉ Martine, DE BOUEMANGE Béatrix par GROSJEAN Patrick, JOLY Christine par DA SILVA Emilie, JOLY Thierry par VIART Jean-Michel, LARGITTE Eric par MOREAU Marc, LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, PICARA Daniel par SPIRE Anne, ROUSSEL Steve par JOTTE Henri, ROCIPON Julien par DESMOUTIERS Aurore, SENECOT Sabine par ZWALD Jérémy.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS ET L'ASSOCIATION « MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (M.J.C) – PERIODE 2023/2026**
N° de délibération : **2023-57**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Olivier JOUAULT**

Il vous est demandé de prendre connaissance de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Saint-Julien-les-Villas et l'association Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) pour la période 2023/2026. Le montant de la subvention de fonctionnement versé par la commune est fixé à 46 677€ TTC.

La commission « Vie associative » du 30.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 14.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.06.28 19:17:23 +0200
Ref:20230627_181202_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 10 pouvoirs

Date de convocation 20 juin 2023
--

Date d'affichage 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, BUSI Fanny, DA SILVA Emilie, DESMOUTIERS Aurore, DOSNON Guillaume, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par JOBÉ Martine, DE BOUDEMANGE Béatrix par GROSJEAN Patrick, JOLY Christine par DA SILVA Emilie, JOLY Thierry par VIART Jean-Michel, LARGITTE Eric par MOREAU Marc, LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, PICARA Daniel par SPIRE Anne, ROUSSEL Steve par JOTTE Henri, ROCIPON Julien par DESMOUTIERS Aurore, SENECOT Sabine par ZWALD Jérémy.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023 – ENSEIGNEMENT – SPORT – CULTURE/COMMUNICATION – ADMINISTRATION GENERALE

N° de délibération : 2023-58

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Rapporteur : Gervaise JOUAULT

Ci-après le tableau récapitulatif des demandes de subvention des associations « Enseignement », « Sport », « Culture/Communication » & « Administration générale » pour l'année 2023.

Proposition de la commission :

Enseignement :	2 300€
Sport :	78 300€
Culture/Communication :	76 957€
Administration générale :	8 000€

	165 557€

La commission « Sport » du 03.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Vie associative » du 30.05.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 14.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Pour faire suite au mail du 16.06.2023, les membres de la commission « Culture », à l'unanimité, ont émis un avis favorable.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le montant de subvention attribué à chaque association.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

ENSEIGNEMENT	2 300 €
---------------------	----------------

Occe Maternelle Robin Noir	500 €
Occe Élémentaire Robin Noir	500 €
Occe Élémentaire Fernand Ganne	1 300 €

SPORT	78 300 €
Basket Sancéo Troyen (BST)	12 000 €
La Boule Sancéenne	700 €
Club Nautique Aubeois (CNA)	4 000 €
Comité Départemental Handisport Aube.....	200 €
Judo Club Sancéen (J.C.S.)	4 500 €
Gymnastique Volontaire.....	600 €
Jeunesse Sportive St Julien Football Club (JSSJFC)	23 000 €
La plume Sportive Sancéenne (P2S)	2 000 €
Précieuse & Compagnie	500 €
Rosières/St-Julien Handball (RSJH)	15 500 €
Saint-Julien UFOLEP	1 000 €
Société Nautique Troyenne (SNT)	7 500 €
Tennis Club Sancéen (TCS)	2 600 €
Tiên-Long-Hôi Dragons-Fées	500 €
Troyes St-Julien Espadons Baseball Softball Club.....	1 200 €
UVCA Troyes	1 500 €
Vélo Club Sancéen (VCS).....	1 000 €
CULTURE ET COMMUNICATION	76 957 €
Anim'Saint Ju.....	3 500 €
CEACVG (Comité Entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre)	800 €
ANACR.....	180 €
C.A.S.C. Section Culture.....	3 000 €
Arts et jeux sancéens	1 200 €
Ensemble vocal cantilège	600 €
Envol Musical	3 400 €
Harmonie l'Indépendante	12 000 €
Les Amis Sancéens du Jumelage.....	2 000 €
Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)	48 577 €
Marottes et compagnie	400 €
Fibromyalgie Aube.....	500 €
Société des Artistes sancéens (S.A.S.).....	800 €
ADMINISTRATION GENERALE	8 000 €
Comité Social du personnel communal	8 000 €

Les membres du Conseil Municipal, chacun en ce qui le concerne, n'ont pas pris part au vote, intéressés à l'affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme
 Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
 2023.06.27 17:24:01 +0200
 Ref:20230627_161802_1-2-O
 Signature numérique
 le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 10 pouvoirs

Date de convocation
20 juin 2023

Date d'affichage
20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, BUSI Fanny, DA SILVA Emilie, DESMOUTIERS Aurore, DOSNON Guillaume, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par JOBÉ Martine, DE BOUDEMANGE Béatrix par GROSJEAN Patrick, JOLY Christine par DA SILVA Emilie, JOLY Thierry par VIART Jean-Michel, LARGITTE Eric par MOREAU Marc, LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, PICARA Daniel par SPIRE Anne, ROUSSEL Steve par JOTTE Henri, ROCIPON Julien par DESMOUTIERS Aurore, SENECOT Sabine par ZWALD Jérémy.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CREATIONS DES EMPLOIS – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMETTANT DES AVANCEMENTS DE GRADE
N° de délibération : 2023-59

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Rapporteur : Patrick PETITJEAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (désignation de l'organe délibérant) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11-07-2022,

Il convient donc de créer les emplois suivants :

Emploi	Filière	CADRES D'EMPLOI	Catégorie	Grade minimum	Grade maximum	Temps de travail
Assistant de crèche-vie quotidienne	Technique	Adjoints Techniques Territoriaux	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35:00:00
Auxiliaire de puériculture	Médico-sociale	Auxiliaires de Puériculture Territoriaux	B	Auxiliaires de puériculture territoriaux de classe normale	Auxiliaires de puériculture territoriaux de classe supérieure	35:00:00
Enseignant artistique (éveil musical, clarinette, saxophone et orchestres divers)	Culturelle	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	Assistant d'Enseignement Artistique	Assistant Enseignement Artistique Principal 1ère Classe	19:45:00
Animateur RPE	Médico-sociale	Puéricultrice	A	Puéricultrice	Puéricultrice hors classe	35:00:00
		Éducateurs Territoriaux de jeunes enfants	A	Éducateur de jeunes enfants	Éducateur de jeune enfance de classe exceptionnelle	35:00:00
		Infirmiers	B	Infirmier de classe normale	Infirmier de classe supérieure	35:00:00
		Auxiliaires de Puériculture Territoriaux	B	Auxiliaires de puériculture territoriaux de classe normale	Auxiliaires de puériculture territoriaux de classe supérieure	35:00:00
Responsable adjoint de service	Administrative	Rédacteur territoriaux	B	Rédacteur	Rédacteur principal 1ère classe	35:00:00
		Techniciens Territoriaux	B	Technicien	Technicien Principal de 1ère Classe	35:00:00
	Technique	Agents de Maîtrise Territoriaux	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	35:00:00
		Adjoints Techniques Territoriaux	C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35:00:00

La commission « Finances-Affaires générales » du 14.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE DECIDER** de la création des emplois ci-dessus.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 23 mai 2023,

Si les emplois créés ne peuvent être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel. Les candidats devront justifier du niveau d'études, ou de diplômes requis pour l'emploi et de l'expérience professionnelle nécessaire à l'emploi.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire du grade de recrutement, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

- **D'APPROUVER** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget au chapitre 012.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.06.28 19:17:59 +0200
Ref:20230627_181402_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 10 pouvoirs

Date de convocation 20 juin 2023
--

Date d'affichage 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, BUSI Fanny, DA SILVA Emilie, DESMOUTIERS Aurore, DOSNON Guillaume, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par JOBÉ Martine, DE BOUDEMANGE Béatrix par GROSJEAN Patrick, JOLY Christine par DA SILVA Emilie, JOLY Thierry par VIART Jean-Michel, LARGITTE Eric par MOREAU Marc, LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, PICARA Daniel par SPIRE Anne, ROUSSEL Steve par JOTTE Henri, ROCIPON Julien par DESMOUTIERS Aurore, SENECOT Sabine par ZWALD Jérémy.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI**
N° de délibération : **2023-60**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Rapporteur : Jean-Michel VIART

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (désignation de l'organe délibérant) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le budget communal ;

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'enseignant artistique de flute traversière permanent à temps non complet afin de permettre aux élèves inscrits à l'école de musique de poursuivre leur cycle de formation.

La commission « Finances-Affaires générales » du 14.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Pour faire suite au mail du 16.06.2023, les membres de la commission « Culture », à l'unanimité, ont émis un avis favorable.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **DE PORTER**, à compter du 1er septembre 2023, de 7 heures à 8 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'enseignant artistique de flute traversière.

Si cet emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel.

Les candidats devront justifier du niveau d'études, ou de diplômes requis pour l'emploi et de l'expérience professionnelle nécessaire à l'emploi.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire du grade de recrutement, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

.../...

- **D'AUTORISER** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget au chapitre 012.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART
2023.06.28 19:17:47 +0200
Ref:20230627_181601_1-2-O
Signature numérique
le Maire

Jean-Michel VIART

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 10 pouvoirs

Date de convocation 20 juin 2023
--

Date d'affichage 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : **BROUILLET Michel**, **BUSI Fanny**, **DA SILVA Emilie**, **DESMOUTIERS Aurore**, **DOSNON Guillaume**, **GROSJEAN Patrick**, **JOBE Martine**, **JOTTE Henri**, **JOUAULT Gervaise**, **JOUAULT Olivier**, **LESPINASSE Angélique**, **MOREAU Marc**, **PETITJEAN Patrick**, **SPIRE Anne**, **VAZQUEZ José**, **VIART Jean-Michel**, **VIENNE Cathy**, **WEINLING Jean-Marc**, **ZWALD Jérémy**.

Représentés : **AUGUIN Isabelle** par **JOBÉ Martine**, **DE BOUDEMANGE Béatrix** par **GROSJEAN Patrick**, **JOLY Christine** par **DA SILVA Emilie**, **JOLY Thierry** par **VIART Jean-Michel**, **LARGITTE Eric** par **MOREAU Marc**, **LELIEVRE Olivier** par **BROUILLET Michel**, **PICARA Daniel** par **SPIRE Anne**, **ROUSSEL Steve** par **JOTTE Henri**, **ROCIPON Julien** par **DESMOUTIERS Aurore**, **SENECOT Sabine** par **ZWALD Jérémy**.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET PRECISIONS TARIFAIRES – ACCUEILS MUNICIPAUX – PERISCOLAIRES & EXTRASCOLAIRES**

N° de délibération : **2023-61**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Emilie DA SILVA**

Les règlements des différents moments d'accueil périscolaire et extrascolaire des enfants demandent à être revu annuellement afin de mieux répondre aux besoins quotidiens du service.

Les modifications proposées apparaissent en rouge dans le règlement en annexe, les éléments obsolètes sont barrés.

La commission « Enfance » du 13.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 14.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité**, décide :

- **D'APPROUVER** le projet de règlement intérieur des accueils municipaux.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, **Jean-Michel VIART**



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.06.28 19:17:37 +0200
Ref:20230627_181602_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 10 pouvoirs

Date de convocation 20 juin 2023

Date d'affichage 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, BUSI Fanny, DA SILVA Emilie, DESMOUTIERS Aurore, DOSNON Guillaume, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par JOBÉ Martine, DE BOUEMANGE Béatrix par GROSJEAN Patrick, JOLY Christine par DA SILVA Emilie, JOLY Thierry par VIART Jean-Michel, LARGITTE Eric par MOREAU Marc, LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, PICARA Daniel par SPIRE Anne, ROUSSEL Steve par JOTTE Henri, ROCIPON Julien par DESMOUTIERS Aurore, SENECOT Sabine par ZWALD Jérémy.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE CENTRE DE MEDECINE SCOLAIRE (C.M.S.) - RENOUVELLEMENT
N° de délibération : 2023-62

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Rapporteur : Anne SPIRE

En application de l'article L541-3 du Code de l'éducation, « Dans chaque chef-lieu de département et d'arrondissement, dans chaque commune de plus de 5 000 habitants et dans les communes désignées par arrêté ministériel, un ou plusieurs centres médico-sociaux scolaires sont organisés pour les visites et examens prescrits aux articles L. 541-1 et L. 541-2.

Ils concourent à la mise en œuvre des actions coordonnées de prévention et d'éducation à la santé que comporte le programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies prévu à [l'article L. 1434-2 du code de la santé publique](#). »

L'article D541-4 dudit Code dispose en outre que « Les communes mentionnées à [l'article L. 541-3](#) organisent les centres médico-sociaux scolaires. Elles mettent les locaux nécessaires à la disposition des services de l'éducation nationale chargés du suivi de la santé des élèves ».

Depuis 2019, la Ville de Troyes et les communes de La Chapelle-Saint-Luc, Saint-André-Les-Vergers, Saint-Julien-Les-Villas et Sainte-Savine et Pont St Marie ont signé une convention de partenariat aux fins de prévoir les modalités de gestion d'un centre de médecine scolaire commun domicilié et géré sur et par la ville de Troyes.

Cette convention prend échéance cette année.

Vous trouverez en annexe le projet de convention intégrant les mêmes partenaires qui prendrait effet en aout 2023 avec une tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

La commission « Enfance » du 13.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances-Affaires générales » du 14.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de convention pour le Centre de Médecine Scolaire (C.M.S.).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.06.28 19:17:57 +0200
Ref:20230627_181801_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 10 pouvoirs

Date de convocation
20 juin 2023

Date d'affichage
20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, BUSI Fanny, DA SILVA Emilie, DESMOUTIERS Aurore, DOSNON Guillaume, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par JOBÉ Martine, DE BOUDEMANGE Béatrix par GROSJEAN Patrick, JOLY Christine par DA SILVA Emilie, JOLY Thierry par VIART Jean-Michel, LARGITTE Eric par MOREAU Marc, LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, PICARA Daniel par SPIRE Anne, ROUSSEL Steve par JOTTE Henri, ROCIPON Julien par DESMOUTIERS Aurore, SENECOT Sabine par ZWALD Jérémy.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

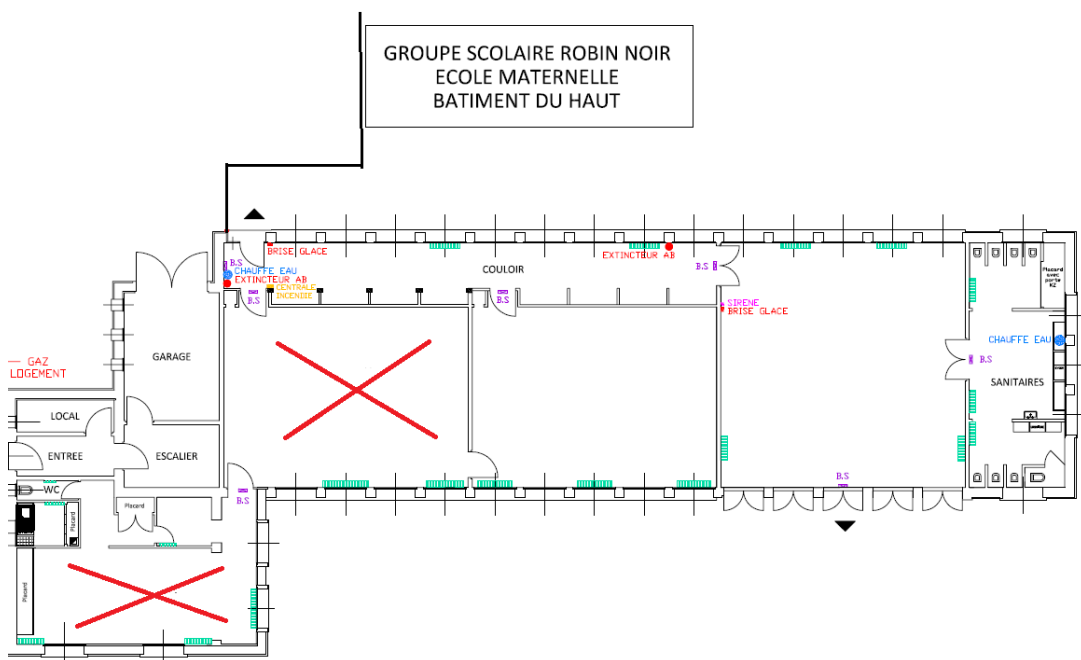
Objet : ASSOCIATION A.P.E.I. (ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS INADAPTES ET DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP) DE L'AUBE – U.E.E.P. (UNITE ENSEIGNEMENT EXTERNALISE POUR ELEVES POLYHANDICAPES) – LES PARPAILLOLS – PROJET – ACCORD DE PRINCIPE
 N° de délibération : **2023-63**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Rapporteur : Jean-Michel VIART

L'association A.P.E.I. (Association de Parents d'Enfants Inadaptés et de Personnes en situation de handicap) de l'Aube, via sa structure « LES PARPAILLOLS » a pris contact avec la collectivité en début d'année 2023 afin d'envisager l'ouvrir d'une U.E.E.P. (Unité Enseignement externalisé pour Elèves Polyhandicapés) au sein d'un des groupes scolaires sancéens à la rentrée de septembre 2023.

Après plusieurs réunions et rencontres sur site avec l'Éducation nationale, les PARPAILLOLS et le service jeunesse, le site le plus adéquat à cet accueil serait le bâtiment du haut de la maternelle Robin NOIR dans les salles indiquées ci-dessous :



De plus, la salle de classe va être libérée en septembre compte tenu de la fermeture de la 4^e classe de RN maternelle.

La salle « grande » sera utilisée pour l'enseignement, la petite salle sera utilisée pour les soins.
Les enfants seront au nombre 6, et accueillis par roulement de 3 en demi-journée.

L'Éducation Nationale affecte 1 poste d'enseignant à temps plein sur l'U.E.E.P. ainsi qu'un poste d'AES (assistant d'éducation spécialisé).

L'école comptabilisera 4 classes et non 3 permettant ainsi à la directrice de bénéficier d'une décharge.

Les enfants bénéficieront de temps d'enseignement, de temps de soins et seront dès que possible intégrés sur des temps spécifiques dans les classes de niveau scolaire.

Les locaux n'ont pas à être grandement modifié.

Dans un premier temps, un rideau + un filtre sur une fenêtre seront installés pour créer un espace d'intimité pour le change, et un cheminement propre en concassant à réaliser pour faciliter le passage des fauteuils.

Dans un deuxième temps, une cloison sera peut-être à monter pour remplacer le rideau.

La rentrée scolaire de cette UEEP s'effectuerait à la rentrée des vacances d'Automne, en novembre, afin de permettre la formation des enseignants de l'école, des animateurs du site, ainsi que pour bien communiquer auprès des familles.

En annexe, le projet pédagogique de l'U.E.E.P.

La commission « Finances-Affaires générales » du 14.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'APPROUVER** le projet d'accueillir l'U.U.E.P. « Les Parpaillols » au sein du groupe scolaire Robin NOIR.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.06.28 19:17:39 +0200
Ref:20230627_182201_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 10 pouvoirs

Date de convocation 20 juin 2023

Date d'affichage 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : **BROUILLET Michel**, **BUSI Fanny**, **DA SILVA Emilie**, **DESMOUTIERS Aurore**, **DOSNON Guillaume**, **GROSJEAN Patrick**, **JOBÉ Martine**, **JOTTE Henri**, **JOUAULT Gervaise**, **JOUAULT Olivier**, **LESPINASSE Angélique**, **MOREAU Marc**, **PETITJEAN Patrick**, **SPIRE Anne**, **VAZQUEZ José**, **VIART Jean-Michel**, **VIENNE Cathy**, **WEINLING Jean-Marc**, **ZWALD Jérémy**.

Représentés : **AUGUIN Isabelle** par **JOBÉ Martine**, **DE BOUDEMANGE Béatrix** par **GROSJEAN Patrick**, **JOLY Christine** par **DA SILVA Emilie**, **JOLY Thierry** par **VIART Jean-Michel**, **LARGITTE Eric** par **MOREAU Marc**, **LELIEVRE Olivier** par **BROUILLET Michel**, **PICARA Daniel** par **SPIRE Anne**, **ROUSSEL Steve** par **JOTTE Henri**, **ROCIPON Julien** par **DESMOUTIERS Aurore**, **SENECOT Sabine** par **ZWALD Jérémy**.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **ACQUISITION DE TERRAINS – PROJET MULTI-ACCUEIL – PARCELLE SECTION AB N°98P**
N° de délibération : **2023-64**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Michel BROUILLET**

Dans le cadre de la construction de la structure multi-accueil rue du Canal, afin d'éviter des difficultés techniques notamment la construction d'un mur de soutènement, des discussions ont été engagées avec la propriétaire riveraine.

La demande concerne environ 150 m², partie de la parcelle cadastrée section AB n° 98 (voir le plan ci-joint).

Un accord sur la valeur vénale a été trouvé pour un montant global de 2.000 €. Il est précisé que les frais d'acte et la réimplantation de la clôture en limite de propriété seront à la charge de la commune.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de l'avis des Domaines daté du 11 mai 2023.

La commission « Finances-Affaires générales » du 14.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Urbanisme » du 22.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'ACCEPTER** l'acquisition foncière pour régularisation de la parcelle cadastrée section AB N°98P aux conditions exposées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document concrétisant cette décision notamment l'acte authentique qui sera dressé par Me Martin, notaire associé à Troyes
- **RESERVER** les crédits nécessaires au budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.06.28 19:17:25 +0200
Ref:20230627_190201_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 10 pouvoirs

Date de convocation 20 juin 2023
--

Date d'affichage 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, BUSI Fanny, DA SILVA Emilie, DESMOUTIERS Aurore, DOSNON Guillaume, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par JOBÉ Martine, DE BOUEMANGE Béatrix par GROSJEAN Patrick, JOLY Christine par DA SILVA Emilie, JOLY Thierry par VIART Jean-Michel, LARGITTE Eric par MOREAU Marc, LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, PICARA Daniel par SPIRE Anne, ROUSSEL Steve par JOTTE Henri, ROCIPON Julien par DESMOUTIERS Aurore, SENECOT Sabine par ZWALD Jérémy.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **LOTISSEMENT « RUE JACQUES BELL » - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE**
N° de délibération : **2023-65**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Rapporteur : **Marc MOREAU**

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations. Ces terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

Dans ce cadre, il convient de créer un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « budget annexe du lotissement « Rue Jacques Bell » qui regroupera l'ensemble des opérations d'acquisition, de viabilisation et de cessions des terrains.

Les opérations d'aménagement d'une zone d'urbanisme font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA sur marge. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxe.

La commission « Finances-Affaires générales » du 14.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.
La commission « Urbanisme » du 22.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'AUTORISER** la création d'un budget de comptabilité M14 dénommé « Budget annexe » du lotissement « Rue Jacques Bell »,
- **DE PRECISER** que ce budget sera voté par chapitre,
- **DE PRENDRE ACTE** que l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement seront constatées dans le budget annexe, y compris les frais liés aux divers réseaux,
- **D'AUTORISER** la refacturation des dépenses supportées par le budget principal 2023 au budget annexe de lotissement notamment les frais d'études,
- **D'OPTER** pour un régime de TVA sur marge pour la vente des lots,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.06.28 19:17:51 +0200
Ref:20230627_190401_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 10 pouvoirs

Date de convocation 20 juin 2023

Date d'affichage 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, BUSI Fanny, DA SILVA Emilie, DESMOUTIERS Aurore, DOSNON Guillaume, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par JOBE Martine, DE BOUDEMANGE Béatrix par GROSJEAN Patrick, JOLY Christine par DA SILVA Emilie, JOLY Thierry par VIART Jean-Michel, LARGITTE Eric par MOREAU Marc, LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, PICARA Daniel par SPIRE Anne, ROUSSEL Steve par JOTTE Henri, ROCIPON Julien par DESMOUTIERS Aurore, SENECOT Sabine par ZWALD Jérémy.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **BUDGET COMMUNAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°2**
N° de délibération : **2023-66**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Rapporteur : Cathy VIENNE

Le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2023 lors de sa séance du 27 Mars 2023.

Afin d'ajuster au mieux les crédits nécessaires avec la nomenclature comptable M14, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2023 :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

OPNI – chapitre 21 – Article 2111 – Acquisitions terrains nus.....	-	328 251,00 €
OPFI – chapitre 040 - Article 4818 – Charges à étaler	+	120 251,00 €
Op. 202304 – chapitre 20 – Article 2031 – Hydroélectricité.....	+	13 582,00 €
Op. 201503 – chapitre 20 – Article 2031 – Économies d'énergie.....	-	13 582,00 €
Op. 202102 – chapitre 23 – Article 2315 – Vidéoprotection.....	+	90 000,00 €
Op. 202002 – chapitre 23 – Article 2313 – Salle Multi-activités.....	+	118 000,00 €

Total dépenses d'investissement **0,00 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 011- Article 6162 – Assurance obligatoire dommage construction + 120 251,00 €

Total dépenses de fonctionnement **+ 120 251,00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 042 – Article 797 – Transfert de charges exceptionnelles..... + 120 251,00 €

Total recettes de fonctionnement **+ 120 251,00 €**

La commission « Finances-Affaires générales » du 14.06.2023 à l'unanimité des membres présentes, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'ACCEPTER** la Décision Modificative n°2 au budget 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.06.27 17:23:58 +0200
Ref:20230627_162001_1-2-0
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 10 pouvoirs

Date de convocation 20 juin 2023

Date d'affichage 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel VIART, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, BUSI Fanny, DA SILVA Emilie, DESMOUTIERS Aurore, DOSNON Guillaume, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par JOBÉ Martine, DE BOUDEMANGE Béatrix par GROSJEAN Patrick, JOLY Christine par DA SILVA Emilie, JOLY Thierry par VIART Jean-Michel, LARGITTE Eric par MOREAU Marc, LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, PICARA Daniel par SPIRE Anne, ROUSSEL Steve par JOTTE Henri, ROCIPON Julien par DESMOUTIERS Aurore, SENECOT Sabine par ZWALD Jérémy.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : LIGNE DE TRESORERIE – PREFINANCEMENT DES SUBVENTIONS DES OPERATIONS EN COURS
N° de délibération : 2023-67

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	14	0	5	0

Rapporteur : Jean-Michel VIART

Pour le préfinancement des subventions des opérations en cours, notamment la rénovation énergétique du groupe scolaire Fernand Ganne, la restructuration-réaménagement d'une salle multi-activités sportives Espace Grimont, la restructuration-réaménagement ainsi que la rénovation énergétique du gymnase Fernand Ganne, la construction du multi-accueil et du Relais Petite Enfance, il vous est proposé d'accepter le principe de contractualisation d'une ligne de trésorerie. A ce jour, une offre nous est parvenue dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant sollicité : 2.000.000 €
- Durée : 12 mois (jusqu'au 30/06/2024)
- Taux d'intérêt variable Euribor 3 mois moyenné + 0,60%
- Périodicité de la facturation des intérêts : Trimestrielle
- Frais de dossier : 2.000 €
- Commission de non-utilisation : Néant

Dernier Eur 3MM connu : 3,3694 %

Dans l'attente d'autres offres, il convient de considérer les caractéristiques ci-avant présentées comme les caractéristiques maximales acceptables.

La commission « Finances-Affaires générales » du 14.06.2023 à l'unanimité des membres présents hormis « 1 abstention » de Marc MOREAU, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis « 5 abstentions » de Jean-Marc WEINLING, Anne SPIRE, Daniel PICARA (représenté), Marc MOREAU & Eric LARGITTE (représenté), décide :

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique ou financier se rapportant au présent exposé des motifs,
- **D'INSCRIRE** tant en dépenses qu'en recettes, en section d'investissement et en section de fonctionnement du budget communal 2023 les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.06.27 17:23:56 +0200
Ref:20230627_162002_1-2-O
Signature numérique
le Maire

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	19	19 + 10 pouvoirs

Date de convocation
20 juin 2023

Date d'affichage
20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, BUSI Fanny, DA SILVA Emilie, DESMOUTIERS Aurore, DOSNON Guillaume, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : AUGUIN Isabelle par JOBÉ Martine, DE BOUDEMANGE Béatrix par GROSJEAN Patrick, JOLY Christine par DA SILVA Emilie, JOLY Thierry par VIART Jean-Michel, LARGITTE Eric par MOREAU Marc, LELIEVRE Olivier par BROUILLET Michel, PICARA Daniel par SPIRE Anne, ROUSSEL Steve par JOTTE Henri, ROCIPON Julien par DESMOUTIERS Aurore, SENECOT Sabine par ZWALD Jérémy.

Monsieur Jérémy ZWALD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : SOLLICITATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE DANS LE CADRE DU PROJET DE LA REQUALIFICATION « RUE DES VANNES » - PISTE CYCLABLE ET AIRES DE STATIONNEMENT
 N° de délibération : **2023-68**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	29	29	0	0	0

Rapporteur : Henri JOTTE

La Commune prévoit la requalification de la rue des Vannes, il s'agirait, outre la réfection totale de la chaussée et des trottoirs, leur mise en accessibilité, d'y aménager une voie douce assurant ainsi la continuité des axes de circulation douce existants.

Pour la partie voie douce, la Commune va poser une demande d'aides à TCM au titre du dispositif « Création, aménagement et équipement de voies en faveur des vélos ». La tranche ferme de la piste cyclable est évaluée à un montant de 243 037.12 euros HT, l'accompagnement de TCM étant plafonné à 25% HT et plafonné à 210 euros HT/ml d'assiette éligible qui avait fait l'objet d'une première délibération le 27 mars 2023.

Ce projet va également intégrer deux aires de stationnement pour vélos qui peuvent également être subventionnées par TCM à hauteur de 200 euros HT par emplacement créé. Le montant total de cette partie est de 1 025,22 euros HT. Le montant de la subventions sera évalué lors de l'instruction de notre dossier.

Le montage financier actualisé du projet :

Financiers	Entreprises	Montant HT	TVA	Montant TTC
Lot 1 : VRD	COLAS	1 007 107.52 €	201 421.50 €	1 208 529.02 €
Lot 1 : VRD (aires vélos)	COLAS	1 025.22 €	205.05 €	1 230.27 €
Lot 2 : ESPACES VERTS	DEVIERGE	26 028.50 €	5 205.70 €	31 234.20 €
HONORAIRES	C3I	71 000.00 €	14 200.00 €	85 200.00 €
Coût total		1 105 161.24 €	221 032.25 €	1 326 193.49 €

Le plan de financement prévisionnel :

Financiers	Dépenses éligibles	Montant sollicité - subvention	% de l'assiette éligible	% sur coût total prévisionnel de l'opération
FONDS VERT	1 105 161,24 €	606 684,69 €	54,90%	54,90%
DETR	1 105 161,24 €	120 000,00 €	10,86%	10,86%
DSIL	1 105 161,24 €	74 944,30 €	6,78%	6,78%
TCM	243 067.13 €			
Autofinancement	1 105 161,24 €	303 532.25 €	27,46%	27,46%
Coût total de l'opération	1 105 161,24 €			100,00%

La commission « Finances-Affaires générales » du 14.06.2023 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'**unanimité** décide :

- **D'APPROUVER** le présent plan de financement prévisionnel.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des financeurs cités au sein du présent plan de financement et tout autre organisme susceptible de financer ce projet.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, juridique et financier.
- **DE RESERVER** les crédits nécessaires à l'opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2023.06.28 19:17:36 +0200
Ref:20230627_190601_1-2-O
Signature numérique
le Maire